



# DÉLIBÉRATION

## du 20 mai 2025

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</b>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>21 MAI 2025</u> Publiée, le <u>21 MAI 2025</u> Notifiée, le	<b>Étaient présents</b> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <b>Étaient absents excusés</b> : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), <b>Assistaient également au titre des services</b> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <b>Secrétaire de séance</b> : Sandrine BRANCHEREAU <b>Date de la convocation</b> : 14 mai 2025
<b>Délibération n°25.3.15</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> <i>Avenant à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune visant à la transmission électronique au contrôle de légalité</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 10 février 2009 il a autorisé la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat visant à la télétransmission des actes au contrôle de légalité. Cette convention a été signée le 14 avril 2009.

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer un avenant avec le représentant de l'Etat concernant la transmission électronique des actes au contrôle de légalité. En effet, la contractualisation avec le syndicat mixte e-collectivité entraîne un changement de prestataire pour la commune et donc la passation d'un avenant.

**Après avoir entendu cet exposé,**

Sur proposition du Maire,  
Vu l'adhésion de la commune au syndicat mixte e-collectivité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention relative au changement de tiers pour la télétransmission des actes.

Sandrine BRANCHEREAU  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU